

7. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de régisseuse et vice-présidente de la Régie, madame Bergeron recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités déterminées à l'article 13 des Politiques relatives à la gestion des titulaires d'un emploi supérieur nommés à la prérogative du gouvernement édictées par le décret numéro 1488-96 du 4 décembre 1996 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

8. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

9. SIGNATURES

LISE BERGERON

GILLES R. TREMBLAY,
secrétaire général associé

38578

Gouvernement du Québec

Décret 705-2002, 12 juin 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre spéciale du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, qui se tiendra le 18 juin 2002, à Halifax, Nouvelle-Écosse

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre spéciale du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, le 18 juin 2002, à Halifax, Nouvelle-Écosse;

ATTENDU QUE cette rencontre permettra de discuter de la Révision de la politique des pêches de l'Atlantique, du Rapport du Groupe indépendant sur les critères d'accès et du poisson de fond;

ATTENDU QUE le Québec a intérêt à participer à cette rencontre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Maxime Arseneau, dirige la délégation québécoise;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Jules Lemieux, attaché politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint, Pêches et aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur par intérim, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— madame Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38579

Gouvernement du Québec

Décret 706-2002, 12 juin 2002

CONCERNANT la nomination du président et de huit membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal

ATTENDU QUE la Société de la Place des Arts de Montréal est un organisme constitué en vertu de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi, modifié par le chapitre 56 des lois de 2000, prévoit que les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration de neuf membres, dont un président, nommés par le gouvernement après consultation de la Ville de Montréal ainsi que d'organismes socioéconomiques et culturels à vocation nationale et à vocation régionale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de cette loi, le mandat des membres de la Société est d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi énonce que les membres de la Société demeurent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1002-94 du 6 juillet 1994, monsieur Alan B. Gold était nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1258-95 du 20 septembre 1995, monsieur Clément Richard était nommé membre et président du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1258-95 du 20 septembre 1995, monsieur Michael Fainstat était nommé membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 199-97 du 19 février 1997, monsieur Louis Bernard était nommé membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 199-97 du 19 février 1997, madame la juge Louise Otis était nommée membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 199-97 du 19 février 1997, monsieur Alain Bouchard était nommé membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 678-97 du 21 mai 1997, madame Myriam Ouimet était nommée membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-99 du 23 juin 1999, madame Nicole Leblanc et monsieur E. Noël Spinelli étaient nommés membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, que leur mandat viendra à échéance le 22 juin 2002 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les consultations prévues par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre de la Culture et des Communications:

QUE monsieur Normand Legault, président-directeur général, Grand Prix du Canada, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Clément Richard;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes:

— monsieur Alan B. Gold, avocat, conseiller principal, Davies Ward Phillips & Vineberg, pour un septième mandat;

— monsieur Louis Bernard, président, Louis Bernard Consultant inc., pour un quatrième mandat;

— madame Nathalie Chalifour, avocate, Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre, en remplacement de monsieur Michael Fainstat;

— madame Louise Sicuro, directrice générale, Secrétariat des Journées de la culture, en remplacement de madame la juge Louise Otis;

— monsieur Michel Tourangeau, avocat associé, Marchand, Magnan, Melançon, Forget, en remplacement de monsieur Alain Bouchard;

— madame Louisiane Gauthier, psychologue, Centres Jeunesse de Montréal, en remplacement de madame Myriam Ouimet;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour un mandat de quatre ans à compter du 23 juin 2002:

— madame Nicole Leblanc, comédienne, pour un deuxième mandat;

— monsieur E. Noël Spinelli, président du conseil d'administration, Le Groupe Auto Spinelli, pour un deuxième mandat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS